

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES ET COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE AUX OCCUPANTS UNIQUES ET COOCCUPANTS INDIVIS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, QUI N'ONT PAS DÉJÀ LE DROIT D'ÊTRE INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE COMME PERSONNE DOMICILIÉE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À ce titre, si vous voulez voter à la prochaine élection générale de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, **vous devez être inscrit sur la liste électorale.**

Pour ce faire, vous devez respecter les conditions suivantes :

1. Avoir 18 ans le 7 novembre 2021 ;
2. En date du 1^{er} septembre 2021, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas être privée de vos droits électoraux.

De plus, selon le cas, vous devez :

Pour le propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise :

3. Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins le 1^{er} septembre 2020 ;
ET
4. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, **une demande d'inscription** à la liste électorale **au plus tard le 3 octobre 2021** (Formulaire SMRC-9.2 – Demande d'inscription).

Pour le copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise :

5. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins le 1^{er} septembre 2020 ;
ET
6. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une **procuration** désignant l'un des copropriétaires pour être inscrit sur la liste électorale **au plus tard le 3 octobre 2021** (Formulaire SMRC- 9.1 – Procuration).

VOTE PAR CORRESPONDANCE (Nouveauté)

Le conseil municipal a adopté une résolution vous permettant de voter dorénavant par correspondance.

À cet effet, pour exercer votre vote par correspondance, vous devez :

7. Pour les **électeurs non domiciliés déjà inscrits** sur la liste électorale, vous devez transmettre une demande écrite ou remplir le formulaire – demande de vote par correspondance – électeur non domicilié inscrit sur la liste électorale et la faire parvenir à la présidente d'élection, aux coordonnées indiquées à rubrique « Coordonnées » **au plus tard le 27 octobre 2021** ;
8. Pour les **électeurs non-inscrits sur la liste électorale**, vous devez remplir la section appropriée de la demande d'inscription ou de la procuration selon votre situation mentionnée ci-haut (Formulaires – SMRC – 9.1 et 9.2) et faire parvenir le document à la présidente d'élection, aux coordonnées indiquées à rubrique « Coordonnées » **au plus tard le 3 octobre 2021** ;

VEUILLEZ NOTER :

- Si vous avez plus d'un immeuble ou plus d'une entreprise, l'inscription doit être faite à l'adresse de l'immeuble ayant la plus grande valeur foncière ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur locative. Cette information apparaît sur les comptes de taxes.

- Si la demande d'inscription ou la procuration est transmise après le 3 octobre 2021 et avant le 23 octobre 2021 (dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision), elle sera alors considérée comme une demande de modification à la liste électorale et transmise par la présidente d'élection à la commission de révision.
- Les demandes d'inscription, les procurations et les demandes de vote par correspondance prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.
- Les formulaires de demande d'inscription, de procuration et de demande de vote par correspondance sont disponibles au bureau de la présidente d'élection ainsi que sur le site Internet de la Ville au : <https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/a-propos/elections-municipales/>

COORDONNÉES

9. Pour la transmission des documents et pour toute information additionnelle à ce sujet, vous pouvez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection :

Bureau de la présidente d'élection
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1M9
Téléphone :819-326-4595 (poste 3350)
Courriel à election@vsadm.ca.

Donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 août 2021.

Me Stéphanie Allard, présidente d'élection